

Appel à projets 2020

Règlement

Soutenir des actions qui aident à améliorer la connaissance de la Nature, la préserver et partager ses richesses : telle est l'ambition du premier Appel à projets de la Fondation Science & Nature.

Transmission des dossiers de candidature : **du 15 Avril au 30 Juin 2020**

via le site internet de l'Appel à projets : <http://fondationscienceetnature.fr/appel-a-projets>

La Fondation Science & Nature a été créée en 2018 par le Laboratoire Science & Nature, entreprise familiale française dirigée par Antoine et Olivier Guilbaud. Sa mission s'articule autour de 3 domaines d'action :

La Recherche

Initier et soutenir les projets scientifiques qui développent une compréhension de l'action du végétal et des richesses naturelles sur les organismes et les écosystèmes.

Afin de révéler les bienfaits que la Nature, et en particulier le règne végétal, peut avoir sur l'Homme, la Science est le meilleur outil. Comprendre la Nature permet aussi de préserver ce patrimoine dont nous avons hérité.

La Préservation

Initier et soutenir les projets de préservation du végétal et des richesses naturelles.

Le Végétal étant par essence mouvant, conserver les recherches sur la diversité botanique permet de sécuriser sur les siècles à venir un aperçu de l'évolution des espèces. Ces connaissances, qui sont des patrimoines historiques et scientifiques, sont précieuses pour découvrir de nouvelles propriétés et pour améliorer la compréhension de l'évolution des espèces.

Le Partage

Initier et soutenir les projets de partage du savoir botanique et des sciences naturelles, universellement et auprès de toutes les générations.

Le partage est au cœur de la philosophie de la famille Guilbaud qui a initié, avec sa marque Body Nature, le plus grand réseau de Conseillères en produits écologiques (bien-être, beauté, entretien) en France. Ce partage a naturellement été mis au centre des actions de la Fondation. Grâce à la sensibilisation qu'il

engendre, ce partage peut éveiller des vocations de préservation de la Nature chez les citoyens et les acteurs économiques.

La Fondation Science & Nature lance en 2020 son premier Appel à projets qui vise à financer des actions qui entrent dans ce contexte et, en particulier, à reconnecter l'Homme avec la Nature, la préserver et mieux la connaître.

EN PRATIQUE

I - LE PORTEUR DU PROJET

Cet appel à projets s'adresse à toutes les organisations à but non lucratif mettant en œuvre des projets d'intérêt général. Le porteur du projet ne pourra être une organisation à but lucratif.

Le porteur du projet devra être présent et actif sur le territoire du Grand Est qui comprend les départements suivants : Les Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute Marne (52), Meurthe et Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas Rhin (67), Haut Rhin (68), Vosges (88).

Le porteur du projet doit intégrer les principes de mixité Hommes / Femmes dans sa structure.

II – LE PROJET

A. Descriptif

Un descriptif clair du projet soutenu doit notamment permettre d'apprécier les impacts concrets sur l'Homme et la Nature.

B. Eligibilité

Le projet doit s'inscrire dans tout ou partie des thématiques suivantes :

- Reconnecter l'Homme à la Nature,
- Protéger et préserver la Nature,
- Mieux connaître la Nature.

Le projet soutenu est déjà démarré et cherche à amplifier son objectif : il est en phase de déploiement, idéalement sur différents sites / secteurs géographiques.

Le projet a un impact en liaison avec les Femmes et les territoires ruraux ou semi-urbains.

Le projet doit être concrétisé au plus tard fin 2021.

C. Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit être retourné en remplissant le formulaire et en fournissant toutes les pièces jointes demandées, au plus tard **le 30 juin 2020**, en déposant l'ensemble des éléments sur le site internet de l'Appel à projets : <http://fondationscienceetnature.fr/appel-a-projets>

III – LE SOUTIEN DE LA FONDATION SCIENCE ET NATURE

A. Dotation

La Fondation Science & Nature attribue une enveloppe ponctuelle de 10 000 € pour ce premier Appel à projets. Ce montant sera réparti sur 1 ou plusieurs projets en fonction de la qualité des dossiers reçus et sélectionnés.

B. Calendrier



A noter que dans le cadre de l'examen du dossier de candidature, le jury pourra être amené à contacter le porteur de projet pour obtenir davantage de précisions.

*Le système de notation finale fonctionne comme suit :

- Un vote du jury qui comptera pour 50%.
- Un vote du public qui comptera pour 50%.

COMPOSITION DU DOSSIER A FOURNIR

Documents concernant votre structure :

- Les statuts de l'association et la description de la structure
- La copie de la déclaration au JO pour les associations
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- La composition du bureau
- Le budget prévisionnel
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Documents concernant votre projet

- Le dossier de candidature dûment complété : ce dossier permettra l'examen de votre projet par un jury, mais ne dispense pas de fournir les documents ci-après qui servent à approfondir votre dossier
- Le budget du projet avec le détail des dépenses